



Commune des Adrets-de-l'Estérel
Département du Var



PLAN LOCAL D'URBANISME

5. Annexes

5.1. Annexes Sanitaires

5.1.3 Notice explicative d'alimentation en eau potable

Elaboration du PLU :

*Prescription par délibération du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2012
Arrêt par délibération du Conseil Municipal en date du 20 mai 2021
Approbation par délibération du Conseil Municipal en date du*

Les éléments détaillés ci-dessous sont issus du schéma directeur d'alimentation en eau potable réalisé en septembre 2005 et du schéma directeur d'alimentation en eau potable simplifié de 2014.

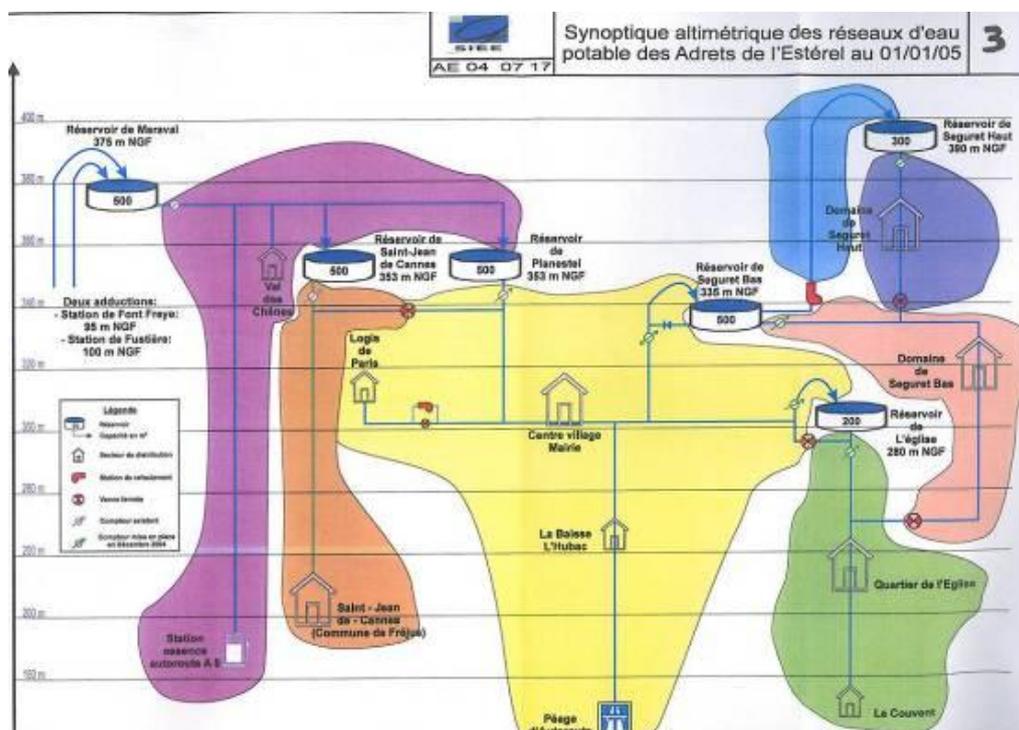
La ressource est gérée par le syndicat de l'eau pour le Var Est (SEVE) qui est un E.P.C.I. – Établissement Public de Coopération Intercommunale et — qui a pour objet l'alimentation en eau potable de 8 communes de l'est-Var : Bagnols-en-Forêt, Fréjus, Les Adrets-de-l'Estérel, Le Muy, Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur Argens, Sainte-Maxime, Saint-Raphaël.

Il dispose de quatre ressources en eau : les sources de la Siagnole, le lac de Saint-Cassien, le fleuve de l'Argens au Muy et à Roquebrune. Les débits souscrits pour les Adrets-de-L'Estérel sont de 23,9 l/s.

La commune dispose d'un réseau d'eau potable développé (37 km de réseau) alimentant la quasi-totalité des habitants de la commune et exploite en régie directe le service de distribution de l'eau potable.

Le nombre d'abonnés pour 2013 est de 1 407 abonnés pour un volume facturé total 265 594 m³.

L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Source : Schéma directeur d'alimentation en eau potable – SIEE – 2005

L'alimentation en eau potable de la commune des Adrets de l'Estérel provient du réseau de la Siagnole qui alimente également les quartiers nord est de Fréjus. Il s'agit d'une résurgence karstique de bonne qualité, très réactive aux épisodes de pluie et de sécheresse.

↳ Réseau d'adduction et réseau du SEVE

Deux stations de pompages exploités par le SEVE (Fustières et Font Freye) permettent à l'eau de remonter sur un point haut et ainsi d'alimenter le réservoir syndical de Maraval (capacité de 500 m³).

Ce réservoir alimente gravitairement le réservoir du Planestel (500 m³) par l'intermédiaires de deux canalisations (300 mm et 150 mm de diamètre) et le réservoir de Saint-Jean de Cannes (500 m³ - Fréjus).

La station de Font Freye dispose de deux pompes de 100 m³/h chacune. La station de Fustière est équipée de 2 pompes de 100 m³/h chacune et d'une troisième pompe de 100 m³/h.

↳ Réseau de la commune

C'est à partir du réservoir communal de tête « le Planestel » que l'ensemble de la commune est desservie.

Le réseau de distribution peut être décomposé en quatre étages de pression :

- Etage « centre-village » : le réservoir du Planestel dessert gravitairement le centre du village et alimente en bout de réseau le réservoir de Séguret bas et le réservoir de l'Église.
- Etage Séguret Bas : le réservoir de Séguret bas dessert gravitairement la partie basse du domaine de Séguret (domaine résidentiel). Parallèlement, il alimente également le réservoir de Séguret haut par refoulement, pour desservir la partie supérieure du domaine.
- Etage Séguret Haut : le quartier est alimenté gravitairement par le réservoir de Séguret Haut. Il existe un maillage, non utilisé, entre les étages Séguret Haut et Bas.
- Etage du quartier de l'Église : le réservoir de l'Église dessert gravitairement le quartier. Il existe un maillage, non utilisé, entre les étages Séguret Bas et le quartier de l'Église.

LES OUVRAGES DE STOCKAGE

Nom	Alimentation	Type	Volume en m ³	Côte NGF du radier (m)	Fonction	Secteurs desservis
Maraval	Siagnole		500		Réservoir syndical	Station essence autoroute, val des Chênes, réservoir du Planestel, réservoir de Saint-Jean de cannes
Planestel	Réservoir syndical de Maraval	réservoir semi-enterré	500	353	Réservoir principal	Planestel, Logis de Paris, péage autoroute, réservoir de Séguret Bas, réservoir de l'Église
Église	Réservoir de Planestel		200	280	Réservoir secondaire	Église, Gabriels, Philippons, Cavillon, Couvent Méridional
Séguret Bas	Réservoir de Planestel, bassin de l'Église	réservoir au sol	500	335	Réservoir secondaire	Lotissements Mareret, Bonhomme, Bas de Séguret, Estelle, les Gieris, bassin de Séguret Haut
Séguret eau	Réservoir de Séguret bas par station de relevage		300	390	Réservoir tertiaire	Lotissements le Sarde, Haut de Séguret, l'Estelle

Tableau 24. Capacité de stockage à l'échelle de la commune

Besoins journaliers moyen (m ³)	Besoins journaliers basse saison (m ³ /j)	Besoins journaliers du jour de pointe du mois de pointe (m ³ /j)	Volume utile total (m ³)	Marge de sécurité en période de pointe (h)	Temps de séjour en basse saison (j)
1127	666	2440	1500	14.8	2.3

Extrait schéma directeur eau potable simplifié de la commune des adrets

La capacité totale de stockage d'eau de la commune est de 1 500 m³ et représente :

- en période creuse : 50 heures soit plus de deux jours
- en période de pointe : 15 heures ce qui est insuffisant compte tenu d'une capacité nécessaire estimée généralement à 1 jour.

LES VOLUMES DISTRIBUES

Tableau 5. Volumes de production, facturés et débits de fuites

Année de consommation	Unité	2005*	2009**	2010**	2011**	2012**	2013**
Volume acheté au SEVE	m ³	348 536	463 109	463 109	428 395	485 328	510 600
Volume facturé	m ³	288 534	316 107	300 148	214 617	265 954	267 900
Rendement	%	82.8 %	68.3 %	64.8 %	50.1 %	54.8 %	52.4 %
Pertes primaires	m ³	60 002	147 002	162 961	213 778	219 374	242 700
Débit de fuite	m ³ /h	6.8	16.8	18.6	24.4	25.0	27.7
Indice de perte linéaire***	m ³ /km/j	4.2	10.4	11.5	15.1	15.4	17.1

* Source : SDAEP de 2005

** Source : RPQS, Mairie Adrets

*** Indice calculé sur la base d'un linéaire de 38.9km (voir §2.2.1.4)

Extrait schéma directeur eau potable simplifié de la commune des adrets

Les volumes consommés non facturés proviennent essentiellement des bâtiments communaux non équipés en compteurs et de deux fontaines publiques.

En 2012, le réseau de la commune a un indice de perte linéaire de 15,4 m³/kmlj. Il est considéré comme ayant une efficacité mauvaise.

LES BESOINS INCENDIES

La réglementation concernant la défense incendie requiert, entre autre, la mise à disposition d'un débit de 60 m³/ h durant 2 heures, et ce à 1 bar minimum de pression. Les tests réalisés sur la commune soulignent une insuffisance des dispositifs au niveau du quartier de l'Église, de l'Estel et après les Manons vers les quartiers de La Baisse et l'Hubac.

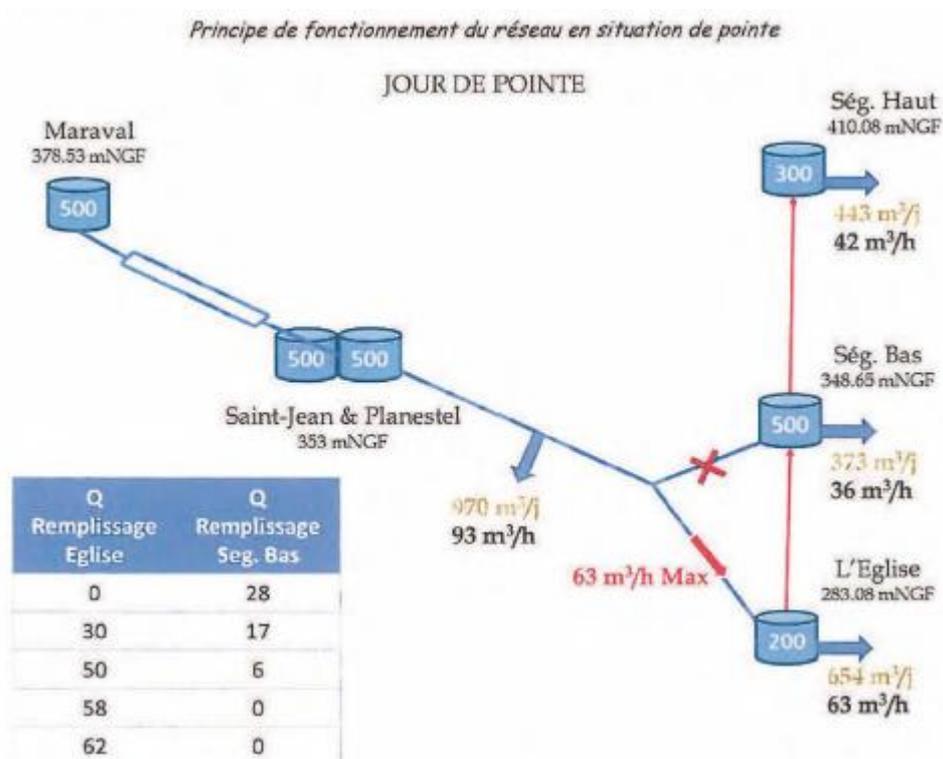
LES DYSFONCTIONNEMENTS OBSERVES ET PROGRAMMES DE TRAVAUX

Le schéma directeur d'eau potable de la commune souligne des insuffisances du système d'eau potable mises en évidence par l'augmentation de la population et les besoins estivaux. Ainsi en haute saison, la demande sur la conduite d'adduction distribution reliant les deux réservoirs est trop forte pour permettre le bon remplissage du réservoir de Séguret Bas.

En situation actuelle, le volume de stockage est insuffisant à l'échelle de la commune. En situation future, la mise en place du futur réservoir de Planestel permettra de disposer d'un volume de stockage répondant mieux aux besoins de la commune et de conditions de pression plus avantageuses.

Afin de sécuriser son réseau, des travaux sont à l'étude ou en cours, à savoir :

- La sécurisation de l'alimentation du réservoir de Séguret Bas (en cours)
- Réalisation d'un futur réservoir de Planestel. Ce réservoir sera situé en haut du secteur des Hauts de la Verrerie. La mise en service de ce futur réservoir est prévue pour 2017. Il prendra en compte dans son dimensionnement la future zone d'activité proche de l'autoroute et pour palier au déficit de stockage des deux réservoirs de Séguret Bas et de l'Église.
- La sécurisation de l'alimentation du réservoir de l'Église
- Le renforcement du suivi des débits
- la réalisation d'une campagne de sectorisation nocturne puis d'une campagne de localisation des fuites par méthode acoustique
- Mise en place de stabilisateur de pression
- Raccordement du Val des Chênes sur la conduite de distribution principale
- La sécurisation de la défense incendie du quartier le logis de Paris et future zone d'activité



Extrait schéma directeur eau potable simplifié de la commune des adrets